

**Compte rendu de la réunion du conseil de gestion du Pôle Associatif :  
Hameau de la fraternité / Merlattes / Pressavois.  
Lundi 06 mai 2024 à la salle n°6 des Palabres.**

Représentants associatifs

Présent :

- M. Marcel Créteau (ARBRE)

Excusés :

- Mme Dominique Clavier (Collectif des Mamans)
- Mme Françoise Bouvet (C.L.C.V)
- Mme Elisabeth Besson (AGV Bourges Nord)
- M. Jean-Marie Larcher (Atelier Théâtre des Gibjoncs)

Représentants du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité

Présents :

- Mme Bernadette Guille (Présidente)
- M. Saadane Bensizerara (Vice-Président)

Excusée :

- Mme Estelle Chauveau (Salariée)

Représentants de la Ville de Bourges

Présents :

- M. Pierre-Henri Jeannin, Maire adjoint Délégué à la Vie Associative, à la Jeunesse et à la Politique de la Ville
- Mme Elise Gousseau-Brisset, Directrice des Sports et de la Vie Associative
- M. Salim Chouli, Gestionnaire de site

Excusés :

- Mme Nadia Nezlioui, Maire Adjoint Délégué à l'Action Sociale
- Mme Marie Hélène Biguier, Maire Adjoint Délégué à l'Intergénérationnel et en charge des quartiers Chancellerie, Gibjoncs, Moulon
- M. Marc Lenoir, Responsable du Service Vie Associative
- M. Mourad Guibane, Gestionnaire de site

**Point NPNRU – Nouveau Pôle d'Animation Sociale et Vie Associative**

La délibération qui va permettre de lancer la procédure de marché public pour la création du nouvel équipement, sera présentée au Conseil Municipal du 20 juin prochain. Cette délibération va acter la procédure de concours restreint, c'est-à-dire la procédure de concours dans laquelle la Ville sélectionnera les architectes qui seront admis à présenter une offre.

La délibération fera la synthèse des éléments qui ont été abordés lors de la réunion publique du 19 mars dernier.

Elle fera mention :

- de la composition du jury,
- de la procédure de sélection des candidats,
- du contenu du projet,
- de la commission technique,
- du montant des indemnités allouées aux candidats,
- du choix du projet,
- et de la négociation du marché.

Sera annexé à cette délibération, un règlement qui détaillera précisément l'ensemble des différents points.

#### → Le choix du cabinet d'architectes

Le choix du cabinet d'architectes se fera en deux temps :

- Tout d'abord, suite à l'appel à candidature, un jury composé d'Elus et d'Experts (architecte, économiste, urbaniste, ...) se réunira une première fois pour choisir quatre candidats.
- Ensuite, les architectes retenus recevront le programme et feront une proposition architecturale qui devra répondre au cahier des charges.

Le jury se réunira alors une seconde fois pour choisir le projet définitif.

Le niveau d'étude attendu est dit : « *d'avant-projet sommaire* ». L'APS est une étape préliminaire qui permet de définir les grandes lignes du projet, d'en évaluer les coûts et de déterminer les contraintes techniques.

L'APS a l'avantage d'être un niveau d'étude formalisé permettant une marge de négociation par la suite.

Sur la base d'un calcul automatique prédéfini : sachant que le niveau d'étude attendu est « *d'avant-projet sommaire* » et que le projet est aujourd'hui estimé à 6,5 millions d'euros, chaque candidat sera indemnisé à hauteur de 50 000 € HT.

#### → La commission technique

Aussi, Pierre-Henri Jeannin a souhaité créer une commission technique. Cette commission sera composée de personnes de la société civile, qui auront préalablement fait acte de candidature, soit :

- Deux personnes représentant les usagers du Centre social,
- Deux personnes représentant la crèche,
- et deux usagers des salles associatives.

La commission n'interviendra pas sur le choix des candidats – en fonction du nombre de candidature cela deviendrait vite trop chronophage. En revanche, la commission portera un regard sur les quatre projets retenus.

Pour garantir la neutralité des candidats, la Ville sera en mesure de fournir certains documents anonymisés. D'autres en revanche, ne pourront pas être transmis. La commission donnera donc son avis sur l'aspect fonctionnel du lieu (plans, images, ...). Cela permettra de savoir si le projet architectural est bien en adéquation avec les besoins et les attentes et aussi avec l'avantage de ne pas contraindre les réflexions avec des éléments autres que ceux attachés à l'usage réel qui sera fait du futur équipement.

Suite à l'examen des différentes offres, la commission rendra un rapport complet. Ce document sera remis au jury afin qu'il puisse délibérer sur le choix final de l'architecte.

Le calendrier annonce une année de procédure allant de juin 2024, à juillet 2025.

Le Centre Associatif souhaite qu'une réunion soit organisée avec les différents acteurs, pour travailler sur un projet d'établissement commun. L'objectif étant à terme de proposer une complémentarité de services et une cohérence dans les interventions de chacun au sein du futur équipement.

→ M. Jeannin pense que cela est primordial et encourage le Centre Associatif à s'entretenir avec la directrice du Centre social pour travailler sur ces aspects. M. Jeannin ajoute que ce projet d'établissement devra être revu périodiquement, pour rester cohérent et évoluer au rythme des besoins.

Le partage des espaces et du matériel est aussi évoqué.

Pour rappel, il a été décidé avec M. Le Maire, qu'une salle de 60m<sup>2</sup> sera attribuée prioritairement au Centre Associatif lorsqu'il devra mener des activités. Néanmoins, cette salle restera disponible pour les autres associations et pour le Centre social, lorsque le Centre Associatif n'en n'aura pas l'usage.

Elise Gousseau-Brisset précise qu'en aucun cas, il n'est envisagé de partager des espaces, dans lequel il y aurait des biens privés (parc informatique, ...).

Le Centre Associatif formule une demande d'espace supplémentaire, soit 20 m<sup>2</sup> exclusifs, avec une salle partagée attenante de 40m<sup>2</sup>.

→ La Ville prend note de ces demandes qui seront soumises à l'arbitrage.

Enfin, il est proposé au Centre Associatif de faire une contre-proposition sur la forme que devront prendre les débats futurs.

### **Tarification des locaux associatifs**

Une augmentation moyenne de 5 % sur l'ensemble des tarifs sera soumise au conseil municipal de juin (pour une application au 1<sup>er</sup> septembre 2024).

## Evolution des tarifs

HFMP	Au 1er janvier 2023	Saison 2024/2025	Variation
Petites salles	0,80 €	0,85 €	6,25%
Moyennes salles	1,20 €	1,25 €	4,17%
Grandes salles	1,60 €	1,70 €	6,25%

## Travaux et aménagements extérieurs

### Hameau de la Fraternité :

- L'ensemble des vitres ont été nettoyées.
- L'achat d'un barbecue est en cours.

### Locaux associatifs des Merlattes :

- Des projecteurs extérieurs ont été installés sur le parking et à l'arrière des locaux afin de sécuriser le lieu.

## Questions diverses

Il n'y a pas eu d'autres questions formulées.